



## Le travailleur en incapacité de travail de longue durée piégé dans son statut

2011/79  
14 | 10 | 2011



Des interventions urgentes s'imposent dans notre système d'assurance indemnités. En effet, le nombre de travailleurs en incapacité de travail de longue durée ou en invalidité a crû de plus de 30% en dix ans selon les derniers chiffres de l'Institut national d'assurance maladie-invalidité (INAMI). Son rythme de croissance a été nettement plus élevé que celui de la population, celui de l'emploi et celui des titulaires indemnisables primaires. Cette situation est préoccupante et ne peut en aucun cas nous laisser indifférent. Non seulement les finances publiques sont touchées, mais en plus les personnes concernées sont exposées à une paupérisation croissante. Or, la mise en place de politiques cohérentes de maintien en emploi et de réinsertion professionnelle devrait permettre à des milliers d'entre elles de reprendre une activité professionnelle.

La manière dont est définie l'incapacité de travail prête le flanc à la critique : nous sommes soit valides, soit invalides. Cela doit évidemment changer. Il est certes vrai qu'il est possible d'être déclaré partiellement en incapacité de travail, mais seulement si on peut et veut reprendre le travail à temps partiel. Aussi faudra-t-il que l'employeur soit disposé à vous engager partiellement et compte tenu de vos limitations. Et c'est là que le bât blesse. Existe-t-il réellement un intérêt de reprendre le travail ou d'embaucher des personnes à capacité résiduelle, même à temps partiel ?

La possibilité de cumuler le salaire du travail autorisé et les indemnités est forcément un incitant financier de retour au travail. Toutefois, l'assuré doit pouvoir connaître clairement ses revenus en cas de réintégration et les conséquences sur le montant de ses indemnités. Actuellement, il n'existe aucun document explicatif facilement accessible, ce qui représente souvent un frein dans le chef des assurés.

Au-delà des incitants financiers, il existe une série d'obstacles non financiers qui peuvent inciter la personne en incapacité de travail, et plus particulièrement la personne en invalidité, à ne pas accepter un emploi ou à ne pas reprendre le travail. En effet, la personne en incapacité de travail ne se débat pas nécessairement seulement avec la question de savoir s'il est financièrement intéressant de travailler. Plusieurs autres questions



*La manière dont est définie l'incapacité de travail prête le flanc à la critique : nous sommes soit valides, soit invalides. Cela doit évidemment changer.*



se posent :

- suis-je capable de combiner facilement vie professionnelle (travail) et vie privée (tâches quotidiennes liées à l'éducation des enfants, aux soins des parents âgés...) ?
- puis-je accéder facilement à mon lieu de travail ?
- suis-je physiquement et/ou mentalement en état d'occuper un emploi ?

Tout facteur freinant la mobilité géographique représente donc un piège à l'emploi pour les individus en incapacité de travail. Les caractéristiques de l'assurance indemnités telles que l'absence de l'obligation de travail et de l'activation et, par conséquent, le caractère plus permanent des prestations d'invalidité constituent un autre piège à l'emploi pouvant empêcher le retour sur le marché du travail. Sans intervention précoce (en amont de la maladie/de l'invalidité), il est peu probable que les travailleurs malades décident volontairement de réintégrer rapidement le marché du travail qui les aurait détruits. Par ailleurs, la culture dominante de la mise en invalidité en cas de capacité de travail réduite alors qu'il subsiste une capacité partielle de travail chez l'individu concerné peut également renforcer le recours à cette assurance sociale. La perte des indemnités d'invalidité liée à la reprise complète du travail et les difficultés administratives auxquelles sont confrontées les personnes lorsqu'il s'agit de revenir aux indemnités représentent un autre obstacle à l'emploi. Tout plan de lutte contre l'incapacité de travail de longue durée doit donc impérativement tenir compte de ces « pièges à l'invalidité », ce qui manque à l'heure actuelle.

Le stress social engendré par la peur d'être sans emploi et les pressions psychologiques dues notamment à une surcharge de travail ou à des délais impossibles à tenir sont régulièrement avancés pour expliquer la forte hausse du nombre de travailleurs en incapacité de longue durée. Ce constat semble d'ailleurs statistiquement se confirmer étant donné que plus d'une personne invalide sur trois présente des problèmes psychiques et mentaux. Ce groupe mérite donc une attention particulière.

Attention, les troubles psychiques et mentaux sont particulièrement difficiles à repérer et encore plus difficiles à mesurer puisqu'en général la frontière entre trouble et difficulté passagère est loin d'être claire. Par conséquent, il est bien possible que des cas passagers soient déclarés en incapacité de travail alors qu'un accompagnement rapide et actif soit plus efficace. Ce type de confusion est à éviter, surtout si ces cas perdurent, puisque nous savons tous que le taux de reprise du travail se réduit lorsque la période d'incapacité s'allonge. Le stress engendré par le fait d'être privé d'emploi joue certainement un rôle important. Par conséquent, la mise en place de critères clairs, précis et objectifs afin d'améliorer la qualité des évaluations socio-médicales et de garantir au mieux un traitement équitable des assurés est indispensable.

Dans le cadre de la journée mondiale de la santé, un sondage réalisé par Monster montre qu'en dépit de leur maladie sept Belges sur dix continuent à se rendre au travail. Ce résultat est à la fois surprenant et intéressant. En effet, 70% des travailleurs retardent ou empêchent un éventuel diagnostic précoce de leur maladie. Ce comportement pouvant alors provoquer des problèmes de santé plus importants et donc mener à des périodes de maladies ou d'incapacité beaucoup plus longues. Il est donc fondamental d'accorder une attention plus personnalisée vis-à-vis de ces personnes en créant un groupe de travail prévention au sein de l'INAMI. Actuellement, l'investissement en prévention est quasi inexistant.

Une responsabilisation et une sensibilisation de tous les acteurs (décideurs politiques, assurés sociaux, employeurs, médecins traitants, médecins du travail, médecins conseils, organismes assureurs et assurance-maladie...) sont plus que nécessaires si on veut mener des politiques de maintien au travail et de réinsertion professionnelle plus efficaces. Comme le souligne le Professeur Falez, des initiatives sont actuellement prises, mais il manque encore une véritable mobilisation générale de tous les acteurs concernés. Pressons-nous donc !

### **Güngör Karakaya**

Département d'Economie Appliquée de l'Université Libre de Bruxelles,  
Université Libre de Bruxelles.

Pour une croissance économique  
et une protection sociale durables